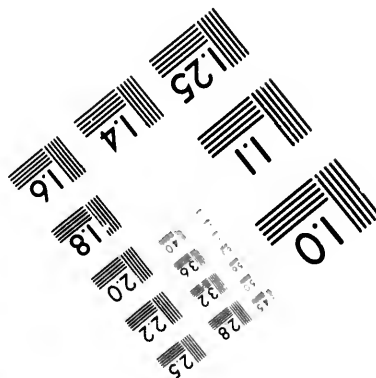
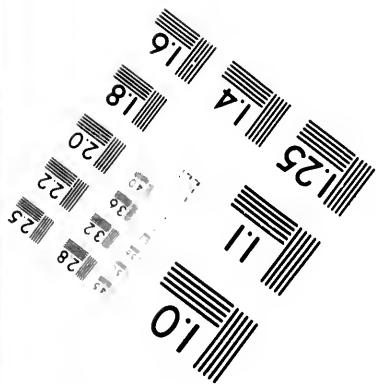
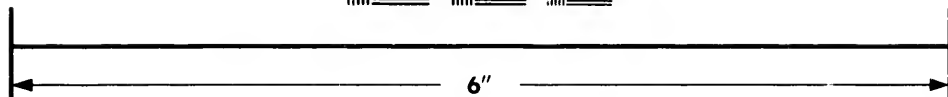
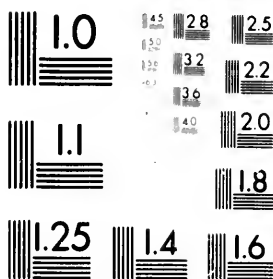


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic  
Sciences  
Corporation

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

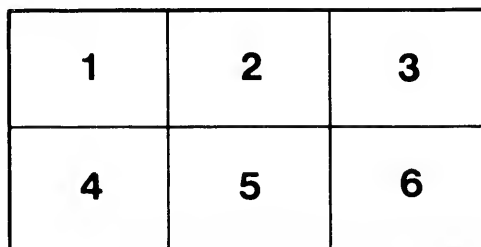
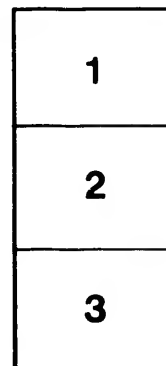
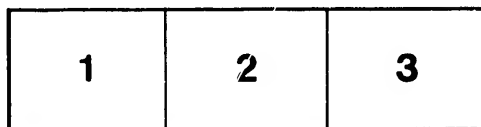
Library of the Public  
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives  
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

R

R

10

# CHARLES LABERGE

## CONFÉRENCE FAITE A LA SALLE DE "LA PATRIE"

MERCREDI, LE 10 DECEMBRE 1884

Par L'HONORABLE H. MERCIER

*Mesdames et Messieurs,*

On rapporte qu'à son retour de l'exil, Papineau prit part à la séance de clôture du collège de St-Hyacinthe, durant laquelle plusieurs bons discours furent prononcés par les élèves. Un des prix les plus recherchés qui fut donné ce jour-là était celui de déclamation. Tout naturellement le supérieur pria celui qu'on appelait *L'Orateur* de couronner le vainqueur. L'on vit alors s'avancer un jeune homme de dix-huit ans; petite taille, tête charmante, abondante chevelure bouclée, figure fine et espiègle, manières gracieuses, démarche alerte et vive, tournure distinguée: tel était ce collégien. En le couronnant, Papineau dit: "Franchement, Monsieur, je n'ai jamais aussi bien parlé que vous venez de le faire. Si j'ai eu le titre d'orateur, vous en avez le talent, et je vous prédis que vous brillerez parmi les hommes les plus éloquents de ce pays."

C'était en 1845, et le jeune homme qui recevait cet insigne honneur était Charles Joseph Laberge.

Rappeler à votre souvenir cette figure sympathique, cette âme de poète, ce cœur d'élite et ce brillant orateur: tel est l'objet de cette conférence.

Né à Montréal le 20 octobre 1827, Laberge fit au collège de St-Hyacinthe des études très fortes, qu'il commença en 1838 et finit en 1845. Admis au barreau le 27 octobre 1848 par le juge en chef Rolland, il se hâta de se réfugier à la campagne où il put vivre quelques années, au milieu d'un cercle nombreux d'admirateurs, de cette vie paisible et modeste qu'il aimait tant.

C'était en 1852, et je m'en souviens comme si c'était hier. J'avais onze ans, et mon père, pour nous récompenser, mes frères et moi, de ce que nous avions sarolé un magnifique champ de pommes de terre, objet spécial de l'attention paternelle, nous offrit d'assister à la fête nationale qui se célébrait le lendemain au village de la paroisse. Vous pouvez croire si nous étions heureux! Nous pâmes à peine fermer l'œil de la nuit,

et vîmes St-Jean-Baptiste à travers nos rêves d'enfants sous toutes les formes fantastiques inventées par nos jeunes imaginations.

St-Athanase était alors un modeste village jeté négligemment sur les bords du Richelieu, en face de St-Jean, son rival, à l'endroit où l'on peut saluer aujourd'hui la ville d'Iberville, si coquette et si charmante.

Frais et légers, nous devançâmes le lever du soleil et celui de nos parents qui, surpris de tant de patriotisme, souhaitaient nous voir aussi ardents tous les jours de l'année, à nous livrer le matin aux travaux de la ferme.

Vous dire que j'avais alors du patriotisme, ce serait me vanter ; il est même probable que j'ignorais le nom de ce noble sentiment qui depuis a tant fait battre mon cœur, et m'a rendu si heureux et si malheureux à la fois.

Il fallait voir comme nous étions graves et solennels, mes frères et moi, assis auprès de nos parents dans la voiture de famille, sur la route du village, droite comme une flèche et longue de deux lieues et demie, mesure française. Comme nous avions hâte d'arriver pour entendre les pétaards et la musique, voir les chars allégoriques, perdus sous les érables fraîchement coupés et traînés par les plus beaux chevaux de la paroisse ; et le ballon qui devait être lancé le soir, un ballon superbe, destiné peut-être à crever dès son apparition, mais à coup sûr destiné dans l'esprit de ses auteurs à faire crever de dépit jaloux les habitants de St-Jean, censés entretenir vis-à-vis de St-Athanase les rivalités ordinaires à toutes localités voisines ; et les fusées, et les boules d'étaupe enflammée et les coups

de pistolets, et les coups de fusils qui devaient être tirés en l'honneur des fils de la liberté !

Mon père, qui avait fait le coup de feu en 1837, nous demanda si nous savions ce que c'étaient que les Fils de la liberté, et sur notre réponse négative il nous dit : " C'étaient des braves, mes enfants, qui se sont battus pour nous conserver le droit de parler la langue française et de pratiquer la religion catholique. Plusieurs d'entre eux ont été pendus, comme des criminels, et j'en ai tenu deux cachés dans ma cave, pendant un mois ; et une nuit, échappant à la surveillance des postes anglais, j'ai pu les conduire à la frontière. Je faillis être exilé pour cet acte d'humanité et traîné au village, entre deux haies de soldats, enchaîné comme un misérable, j'aurais eu mon procès, moi aussi, sans l'intervention de mon bon voisin Forbes, mort, il y a dix ans. Que Dieu ait pitié de son âme."

La voix de mon père tremblait ; et je vis une larme briller dans son œil, d'ordinaire si sec. Nous étions émus on le comprend, quand nous descendîmes de voiture, pour entrer dans l'église où, pour la première fois, je vis un prêtre monter en chaire avec une feuille d'érable sur la poitrine, et l'entendis parler de nos ancêtres et des patriotes de 37, comme il parlait ordinairement des saints du paradis.

Après le service religieux l'on se rendit sur la place publique, en face de l'Institut Canadien, car St-Athanase avait son insituit à cette époque. Laberge prononça le discours de circonstance. J'étais trop jeune pour bien comprendre ce qu'il dit ; mais j'étais assez âgé pour voir ce qui se passait. Et je vous assure que les paroles patriotiques de cet homme produisirent un immense effet

sur cette excellente population. Sa parole forte et gracieuse, l'éloquence du geste, la noblesse des sentiments, l'élévation de la pensée, tout était propre à captiver l'immense auditoire ; et quand d'une voix émue le brillant orateur fit l'éloge des victimes de 1837 et découvrit cette belle tête qu'il portait avec tant de noblesse, en prononçant les noms de Papineau, Duquet, Sangumet, Chénier, de Lorimier et des autres martyrs de la cause nationale, les vieillards pleuraient comme des enfants ; et, sans savoir pourquoi, nous les enfants, nous pleurions comme les vieillards.

Je n'ai jamais oublié cette journée qui fut toute une révélation pour moi ; elle m'apprit que la patrie était une chose sainte, puisqu'elle était honorée dans nos églises ; et que des hommes de cœur avaient su mourir pour elle. J'y appris aussi à aimer cette éloquence chaude et brûlante qui avait pénétré toute mon âme et dont Laberge maniait si bien les forces mystérieuses. Et quand plus tard, dans ses visites à la maison de mon père, Laberge me serrait la main ou me parlait, je me sentais tout troublé, mon cœur battait plus vite et plus fort, car je pensais à cette belle fête nationale où, pour la première fois, j'avais entendu célébrer les gloires de mon pays et les héros qui l'avaient illustré

\*

En 1854, Laberge entra au parlement, et moi j'entrais au collège ; en 1858, il devenait ministre, comme je le devins vingt ans plus tard. Il le fut 48 heures et moi 48 semaines ; tous deux nous devions résigner à cause de l'arbitraire du chef de l'Etat qui refusa une dissolution des

chambres, que les usages constitutionnels nous garantissaient. La conduite injuste et partielle de sir Edmund Head en 1858, à l'occasion de la chute du ministère Brown-Dorion, et celle du Dr Robitaille en 1879, lors de la défaite de M. Joly, ne font guère honneur à ces deux hommes qui, oubliant les devoirs que leur imposait la haute position qu'ils occupaient, se firent les instruments des coteries politiques qu'ils étaient chargés de dominer. Le premier était un whig, le second un conservateur : tous deux ont été condamnés par les hommes impartiaux. Le nom du Dr Robitaille auquel un second terme d'office vient d'être refusé ne tardera pas à tomber, comme celui de sir Edmund Head, dans une obscurité bien méritée.

\*

Les élections générales de 1854 qui portèrent Laberge au parlement eurent lieu dans des circonstances remarquables, à la suite de la défaite du ministère Hincks-Morin. Elles se firent sous l'opération de la loi de 1853 qui avait augmenté le nombre des députés à 130, de 84 qu'ils étaient depuis l'Union, et créés de nouveaux comtés entr'autres celui d'Iberville, dont Laberge eut l'honneur d'être le premier député. Cette loi faisait disparaître quelques unes des étranges anomalies qui se produisaient encore aujourd'hui dans la représentation nationale. Sous l'empire de l'acte de l'Union, des petites villes de 2,000 âmes élisaient leurs députés, tandis que six comtés, avec une population de 150,000 âmes, se trouvaient à avoir le même nombre de représentants que cinq villes qui, réunies, ne comptaient que 20,000 habitants.



Cette grave injustice se répète aujourd'hui, car avec ses 160,000 habitants, Montréal n'a que trois députés, tant aux Communes qu'à l'assemblée législative, le même nombre que Toronto qui compte moins de 100,000 âmes, et Québec avec une population de 50,000. Il est évident qu'il faudra faire avant longtemps une nouvelle distribution des sièges aux Communes et à l'assemblée législative, et que le nombre des députés de Montréal devra être porté à six au moins, si l'on veut rendre justice à la métropole commerciale.

\*

Pour bien comprendre la signification des élections de 1854, il faut rappeler les événements qui les ont précédées, et qui nous diront comment et pourquoi certains chefs libéraux sont devenus conservateurs.

Lafontaine et Baldwin venaient de disparaître de l'arène politique, et y avaient laissé le parti libéral, si puissant jusqu'alors, profondément et fatalement divisé. L'on connaît les circonstances qui en 1854 avaient provoqué ces deux retraites prématurées.

Lyon Mackenzie, un des chefs de la rébellion dans le Haut-Canada, avait proposé la nomination d'un comité chargé de faire rapport sur l'opportunité d'abolir la cour de chancellerie; et Baldwin, alléguant le danger des changements trop fréquents dans la judicature et le fait pour ce tribunal de n'avoir été reconstitué que deux ans auparavant par le vote presque unanime de la chambre, combattit cette demande avec fermeté, et réussit à la faire repousser par une majorité de quatre. Seulement cette majorité venait du Bas-Canada, les députés haut-canadiens ayant, à

part les ministres, voté presque unanimement dans le sens de Mackenzie. Baldwin, appliquant le principe de la double majorité, considéra ce vote comme une expression de non-confiance et résigna au milieu de la session. Cette résignation n'entraînait pas la chute du ministère vu que Lafontaine en était le chef, car c'était le ministère Lafontaine-Baldwin; mais elle fut fatale aux libéraux, car Lafontaine, à peine âgé de 44 ans, se retira lui-même de la politique au mois d'octobre suivant. Il est facile de voir que la véritable cause de la retraite de Baldwin n'était pas celle qui fut donnée; et il faut la chercher ailleurs, si l'on ne veut pas faire fausse route dans l'appréciation de ces graves événements. Pour le moment constatons que c'est là une époque mémorable de notre histoire; et arrêtons-nous pour la méditer profondément et en recueillir religieusement les leçons sévères mais utiles.

Jusque là tous les Canadiens-français, à très peu d'exception près, étaient des libéraux et étaient fiers d'affirmer les principes que Lafontaine n'avait pas voulu sacrifier en 1843, à la tyrannie de sir Charles Metcalfe. Aussi quelle noble et illustre phalange que celle qui avait lutté dans le Bas-Canada, de 1841 à 1851, pour les droits de toute une race menacée dans ses plus chers intérêts! C'étaient Lafontaine, A. N. Morin, Denis Benjamin Viger, Etienne Pascal Taché, Cauchon, Drummond, Aylwin, Chauveau et plus tard Louis Joseph Papineau. En vain Metcalfe et Cathcart avaient-ils cherché à entamer cette vaillante armée, avec l'aide de McNab, John A. Macdonald, Sherwood, Daly et John Hyliard Cameron; tout avait été inutile, les

libéraux étaient restés généralement unis en face du despotisme des gouverneurs et du fanatisme des torys.

Pourtant plusieurs faits graves avaient durant cette période mis en danger le parti libéral, et parmi ces faits, il faut mentionner la formation du ministère Viger-Draper en 1844, qui ontama sérieusement les rangs du parti; la publication de la correspondance échangée entre MM. Caron et Draper en 1845, publication qui eut pour effet de refroidir les relations entre MM. Caron et Lafontaine; et enfin l'indifférence avec laquelle celui-ci accueillit en parlement l'arrivée de Papineau, élu pour Saint-Maurice aux élections générales de 1847-48.

\*

Papineau avait été vingt ans orateur de l'ancienne assemblée; le rôle qu'il avait joué dans le pays avant et pendant la révolution, la réception enthousiaste que ses compatriotes lui avaient faites à son retour de l'exil, exigeaient qu'il devint orateur de la nouvelle assemblée, du moment qu'il en franchissait le seuil. Pourquoi ne l'a-t-il pas été? C'est le secret de Lafontaine, qui a manqué dans cette occasion de flair politique en faisant nommer M. Morin à un poste que la reconnaissance publique assignait à Papineau; c'était la seule satisfaction que celui-ci devait ambitionner, la seule que le pays pouvait lui donner; si Papineau eut refusé, Lafontaine du moins eût fait son devoir. Après ce qui s'était passé, Papineau devait diriger ou présider l'assemblée; et, puisque Lafontaine voulait la diriger comme premier ministre, Papineau devait la présider comme orateur.

Il est impossible aujourd'hui de ne pas voir un ostracisme calculé dans ce fait, puisqu'il a été répété lors de

la retraite de Lafontaine, en octobre 1851. Suivant l'usage constitutionnel celui-ci dut suggérer le nom de son successeur, et Hincks et Morin furent appelés par lord Elgin. C'était dire à Papineau que le pays entendait se passer de ses services à l'avenir; c'était insulter le vieux patriote et avec lui tous ses admirateurs; c'était le forcer à rentrer dans la vie privée; et il le comprit si bien, qu'il refusa la candidature en 1854.

Ces deux fautes ont amené une troisième qui fut fatale au parti libéral: ce fut l'alliance de Morin avec McNab, alliance qui n'était que la conséquence naturelle de l'ostracisme pratiqué à l'égard d'un homme aussi important que Papineau.

Lafontaine parti, et Papineau ostracisé, les libéraux se trouvaient avec un chef éminemment honorable, mais sans énergie, d'un tempérament conservateur, avec des tendances contraires aux aspirations de l'époque. Incapable de contrôler les grits avec lesquels il s'était allié, et n'osant pas imposer sa volonté au conseil législatif, qui refusait de concourir dans les deux grandes réformes demandées par le pays, l'abolition de la tenure seigneuriale et la sécularisation des réserves du clergé, Morin s'aliéna une partie considérable des libéraux, et vit son ministère succomber, sous les efforts combinés de MM. Sicotte et Cauchon, au sujet de sa lenteur, ressemblant fort à une tentative réactionnaire, à doter la province de ces deux réformes, base fondamentale de tous les programmes ministériels des dernières années. M. Sicotte triomphait et cependant il ne fut pas appelé; et l'on vit alors un gouvernement qui avait fait les élections précédentes, retourner au peuple, bien qu'il eut été défait devant les chambres.

Et quand, au commencement de la session suivante, il échoua dans le choix de son orateur, M. Morin, au lieu de se retirer devant le vote hostile de ses amis, fit une alliance monstrueuse avec les torys qu'il avait combattus toute sa vie. Ce n'était plus un chef libéral, et M. Dorion qui venait d'être élu à Montréal, devait lui succéder dans la direction du parti que Morin abandonnait et dont le nouveau chef accueillait légitimement le programme.

La division du parti libéral qui fut si funeste au Bas-Canada, et qui a été la cause première de la confédération, est donc due à Lafontaine qui ostracisa Papineau et à Morin qui tendit la main aux torys. Le vote hostile qui frappa Morin en 1854, n'était pas le résultat d'un changement de programme chez les libéraux, mais était uniquement provoqué par le refus de Morin à accomplir loyalement les réformes au succès desquelles le parti était lié.

C'est ainsi que le peuple le comprit aux élections générales de 1854, puisque, appelé à juger le ministère Hincks-Morin, il le condamna et choisit une députation qui lui était hostile, et qui lui fit la guerre dès les premiers jours en repoussant la candidature de Cartier à la présidence, et en accueillant celle du juge Sicotte, à la demande de qui, trois mois auparavant, ce ministère avait été censuré.

Pour s'assurer de la parfaite exactitude de cette assertion, l'on n'a qu'à se rappeler que c'est M. Dorion qui proposa M. Sicotte comme président de la chambre, et qu'en accueillant cette proposition, la députation déclarait qu'elle consentait à se laisser diriger par le nouveau chef libéral. Rappelons aussi que le comté de

Terrebonne avait rejeté M. Morin, aux élections générales, et lui avait préféré M. Prévost, un admirateur enthousiaste de Papineau et un partisan dévoué de M. Dorion. Ces faits, vus après quarante ans, peuvent être appréciés avec plus de calme et d'impartialité qu'à l'époque où ils se passaient et justifient pleinement, ce me semble, les conclusions que j'ai prises, il y a un instant.

Libéral en 1854, maître absolu de ses chefs et exerçant librement et d'une manière souveraine le droit de censure, qu'il possédait incontestablement, le peuple signifiait à Morin sa déchéance comme chef; et celui-ci, avec le tact qui le distinguait, comprit si bien cette déchéance qu'il consentit à servir sous McNab, l'ennemi des libéraux.

Ce sont des événements que l'on feint de ne pas comprendre en certains quartiers, et qui ont donné naissance au parti libéral conservateur, parti hybride, inconnu dans les autres pays constitutionnels, dont le nom seul est un contre-sens politique, et qui est formé des torys et de quelques libéraux devenus réactionnaires, sinon de principe, au moins de fait. Le mot libéral n'était conservé que pour mieux cacher la transition; car des ce moment l'on vit Morin et ses adeptes préparer les voies de sir John et lui abandonner bientôt la direction du nouveau parti. Et quand plus tard la transition se trouva complète, Cartier se déclara ouvertement contre les idées libérales, dont Lafontaine et Papineau avaient jeté la riche semence dans tout le Bas-Canada, et commença cette croisade énergique, sous la forme d'une guerre politico-religieuse, qui a laissé parmi nous tant de regret.

tables souvenirs, et des traces si difficiles à effacer.

La *Minerve* qui ne fut sous ce rapport que le précurseur de l'*Étendard*, fit au libéralisme, que ses fondateurs avaient tant contribué à répandre au sein du peuple canadien, la même guerre qu'elle avait faite autrefois au torysme et à la persécution. Devançant l'école Trudel et renouçant aux traditions de Lafontaine, elle condamna les libéraux, dénonça M. Dorion comme un révolutionnaire et M. Laberge comme un mauvais catholique ; et, s'inspirant des idées anti-chrétiennes d'un prêtre fanatique, aujourd'hui apostat tristement célèbre, elle réussit, avec l'aide puissante de Cartier à répandre ces préjugés religieux et à fomenter cette guerre injuste que des insensés veulent aujourd'hui perpétuer.

Voilà les faits que l'histoire a consignés ; ces faits prouvent, suivant moi, que MM. Dorion, Holton et Laberge devenaient, dès leur entrée au parlement, les dépositaires autorisés des traditions de Lafontaine et Baldwin ; traditions auxquelles Morin renouçait de droit et de fait en faisant une alliance avec McNab et sir John, les ennemis constants de ces traditions.

Il est inutile de faire remarquer que le jugement que je me permets de porter sur ces faits historiques ne doit pas être interprété comme diminuant en quoi que ce soit le respect profond que j'ai toujours eu pour le caractère personnel de Morin. Je condamne le chef de parti qui abandonna les siens et livra le pouvoir à ses ennemis, dans un moment de faiblesse et par défaut de sagesse politique, mais nullement, tout le monde en est convaincu, pour des motifs indignes d'un honnête homme.

Je désire qu'on le sache : je n'en reste pas moins, avec tout le pays, l'admirateur sincère du citoyen que je distingue du chef de parti, et dont l'intégrité était proverbiale et restera légendaire.

\*

Laberge n'avait que 26 ans quand il fut élu en 1854 ; mais c'était déjà un homme mûr, un profond penseur, un orateur renommé et un écrivain distingué.

C'était un libéral convaincu, et un catholique sincère pratiquant sa religion avec une piété remarquable. Il appartenait à l'école de Montalembert, qui avait déjà répandu dans le monde entier les vrais principes du libéralisme politique que tous les chefs canadiens avaient acceptés, qui représentaient et représentent encore le véritable sentiment du pays et qui n'ont été répudiés plus tard par Carvuer que pour servir les besoins de cette école politico-religieuse, fondée en opposition au sentiment national si puissant jusqu'alors, et pour créer l'agitation religieuse dans le but de faire oublier les dangers réels de la situation politique.

Cette école anti-nationale et anti-catholique a vu ses beaux jours et perd rapidement l'influence délétère qu'elle a exercée dans le pays : ses propres excès vont la tuer. Après avoir damné les libéraux, elle excommunie les chefs de l'Église dont elle entend orgueilleusement de juger la conduite et de suspecter l'orthodoxie. Après avoir émoussé le sentiment national qui faisait notre force, elle veut tuer le sentiment religieux qui fait notre gloire. Elle ne réussira pas, car l'éveil est donné ; ceux qui l'ont toléré, même ceux qui s'en sont servis, sont effrayés de son œuvre de

destruction, et comprennent que son existence est une menace permanente contre nos libertés constitutionnelles, et que sa chute peut seule ramener la paix dans l'Eglise et dans la société du Canada.

Les amis de nos libertés politiques, tous ceux chez qui l'esprit de parti n'a pas détruit tout attachement aux institutions qui nous régissent, au régime parlementaire, qu'ils appartiennent à un parti ou à l'autre, se demandent avec inquiétude où cette école veut en venir, et se rapprochent inconsciemment et à leur insu, comme s'ils étaient effrayés par un danger commun, pour sauver le gouvernement constitutionnel, que nos pères nous ont obtenu au prix de tant de nobles sacrifices, et remettre en honneur les véritables traditions libérales qui, dans le passé, ont fait la force de notre race.

L'école politico religieuse, voilà l'ennemi; l'ennemi de l'Eglise canadienne, dont elle menace de détruire la sainte auréole en la traînant dans la fange des luttes de parti; l'ennemi du clergé au sein duquel elle a introduit, et veut entretenir des divisions mortelles, propres à lui enlever cette force dont il a tant besoin pour le succès des grandes œuvres confiées à son zèle; l'ennemi de nos institutions politiques dont elle veut détruire l'action bienfaisante en les dénonçant comme dangereuses à la religion et propres à propager le socialisme et l'impiété, et en provoquant sans cesse à des empiétements sur les droits et les pouvoirs incontestables de l'Etat; l'ennemi du peuple auquel elle voudrait imposer un régime qui l'a soumis, pendant des siècles, au plus triste et au plus dégradant des

esclavages; l'ennemi des Canadiens-français qu'elle voudrait pousser dans des luttes fratricides avec leurs compatriotes d'autre origine et d'autres croyances, que nous devons respecter si nous voulons être respectés nous-mêmes, et avec lesquels nous devons vivre en paix, afin de consolider les bases des destinées que la providence ménage, sur ce continent, à la future nation canadienne. Oui, l'école politico-religieuse, voilà l'ennemi; l'ennemi des intérêts religieux et nationaux; l'ennemi des aspirations de tout homme de cœur; l'ennemi de ce que tout citoyen a de plus cher et de plus sacré: le droit de vivre libre dans un pays libre.

\*

Laberge a combattu cette école, dans la presse, à la tribune, sur les hustings, partout où il l'a rencontrée; cette guerre qu'il lui a faite, ce n'était pas tant comme libéral, que comme catholique. Car comme libéral il pouvait laisser faire cette école sans danger, vu que ces excès devaient tuer un jour où l'autre les intérêts conservateurs qu'elle voulait servir; mais comme catholique il devait la dénoncer, vu qu'il la considérait, et avec raison, comme l'ennemi des intérêts religieux qu'elle feignait de protéger.

Tout le monde se rappelle les écrits remarquables qu'il a publiés dans l'*Ordre*, sous la signature: "Libéral mais catholique," et dans lesquels il dénonce avec vigueur ce système pervers de mêler la religion à la politique.

C'était à l'époque où l'école que je viens de flétrir rêvait de promulguer des formules comme ce les-ci:

"Le libéralisme... c'est la doctrine  
"qui affirme la complète indépen-

“ dance de la liberté humaine et qui  
“ nie par conséquent toute autorité  
“ supérieure à l'homme dans l'ordre  
“ intellectuel, religieux et politique...  
“ Si le christianisme est vrai, le libé-  
“ ralisme est faux, sous toutes ses  
“ différentes formes... De tous côtés  
“ on a vu sortir la secte immense de  
“ ceux qui prennent leur orgueil pour  
“ la liberté, se nomment libéraux ;  
“ les uns allant d'autant plus ardem-  
“ ment à la conquête de l'orgueil  
“ qu'ils la prennent pour la vraie  
“ liberté, et les autres d'autant plus  
“ ardemment à la poursuite de la  
“ liberté, qu'ils savent qu'elle est  
“ l'orgueil... Le libéralisme en effet,  
“ est avant tout, comme nous l'avons  
“ dit, un mensonge et par conséquent  
“ une déception... Ils (les libéraux)  
“ ne peuvent professer le dogme libé-  
“ ral de l'indépendance de la société  
“ civile à l'égard de la religion sans  
“ nier implicitement la souveraineté  
“ de Dieu et par conséquent son  
“ existence...”

Il faut lire les vigoureux articles  
de Laberge pour se convaincre de la  
force de sa plume, de la puissance de  
son argumentation et de la solidité  
de ses principes. Il repoussa toutes  
ces accusations avec succès et dé-  
fendit le libéralisme canadien avec  
courage et dévouement. L'on peut  
dire que par son tact et son habileté  
il contribua puissamment à faire dis-  
paraître bien des préjugés que des  
maladresses et des écarts de jeunesse  
avaient contribué à faire naître dans  
quelques esprits.

\*

J'ai dit que la *Minerve*, qui est  
aujourd'hui dénoncée par l'école  
politico-religieuse, comme attein-  
te de l'hérésie libérale, se trouve  
victime du système qu'elle a mis en

vigueur ; les armes qu'elle a prépa-  
rées se sont tournées contre elle.  
Rien de plus vrai, car c'est elle qui  
avait lancé les calomnies que voici :

.....“ Lui, M. Dorion, le chef du  
rougisme radical et libre penseur  
qui voulait introduire l'athéisme dans  
nos écoles et la persécution religieuse  
dans notre législation (15 juillet  
1871).

“...Les brouillons, les perturba-  
teurs de l'ordre, ceux qui se teignent  
du sang de leurs concitoyens, qu'ils  
assassinent froidement, ce sont les  
libéraux, ces rouges avec lesquels  
*Le Pays* a fait un pacte que nous  
croyons indissoluble. Les derniers  
événements de France sont assez si-  
gnificatifs, pour qu'il soit nécessaire  
de citer d'autres exemples. Nous sa-  
vons bien que *Le Pays* et ses compè-  
res libéraux veulent se laver les  
mains des abominations commises à  
Paris. Mais c'est peut-être à la ma-  
nière de Ponce Pilate qui n'a pu  
effacer la terrible responsabilité qui  
pèse sur sa mémoire (12 juin 1871).

“Parceque les rouges de Paris ont  
fait rejaillir le déshonneur sur la  
France entière, il ne s'ensuit pas que  
les rouges du Canada doivent être  
dispensés de presser pour attirer les  
mêmes flétrissures sur le Canada.  
Mêmes idées, mêmes doctrines,  
même but : démocratie, nivellement,  
libre pensée.....La première besogne  
du rougisme canadien sera de ren-  
verser les colonnes de la foi, puis  
celles de la loyauté, puis celles du  
patriotisme. Quand le rougisme  
aura réussi à faire des Canadiens,  
des citoyens sans religion, sans  
cœur, sans entrailles, il sera prêt  
à aller ensuite promener la tor-  
che dans le pays..... En attendant  
on se contente de jeter des pierres  
sur l'Eglise et sur la nationalité.....

Les rouges du Canada sont bien les rouges de Paris parcequ'ils sont les mêmes impies et les mêmes envieux... (9 juin 1871).

...N'oubliez pas du reste, que M. Jetté qui se montre si opposé aux écoles mixtes sous le prétexte qu'elles font violence à la conscience des catholiques, ne se fait pas lui-même un scrupule de confier l'éducation de son enfant à des demoiselles protestantes... (19 août 1872).

" Nous sommes en mesure d'affirmer aujourd'hui que Mgr de Montréal a dit à plusieurs personnes et à différentes reprises : "M. Jetté comme homme politique et à cause de son parti ne m'inspire pas de confiance. Je serais heureux que sir George Cartier fut réélu." (24 août 1872)

" Ils voient la candidature de M. Cartier, sa carrière, ses actes approuvés par NN. SS. les évêques de Montréal, de Birtha, NN. SS. les archevêques de Québec, d'Halifax, l'Evêque de St Jean et tous les autres prélats du pays, et M. Jetté recommandé par les archi-ennemis de notre nationalité, Perry, Brown et l'Institut Canadien... (28 août 1872)

On dit que M. Trudel a été initié aux secrets de la politique à la rédaction de la *Minerve* ; rien d'étonnant donc, si pour perdre ceux qui l'ont formé, il emploie les armes dont, disciples et maîtres se servaient autrefois contre les libéraux. Rien d'étonnant si après avoir appris de Cartier et de son organe que les libéraux du Canada avaient les mêmes principes que les pétroleux et les assassins de Paris, parce que quelques uns d'entre eux admiraient le talent de Gambetta, M. Trudel se scandalise de voir MM. Chapleau et Sénécal diner à Paris, avec Gambetta et recevoir les déco-

ration de ses amis, de ces *égorgeurs de prêtres*. C'est stupide, mais c'est juste : c'est de la rétribution et la Providence ne s'oppose pas à ce que les méchants soient punis sur la terre. Sans le vouloir, en faisant ce qu'il fait, M. Trudel venge les libéraux de vingt années d'injures et d'injustices contre leurs chefs, citoyens respectables et paisibles qui ne commettaient d'autres crimes que de dénoncer les fautes du régime conservateur.

Et quand je vois l'école de *La Minerve* s'indigner de ce que *l'Eten-dard* affirme que le pays est infesté de francs-maçons, et qu'il y en a à foison chez les Canadiens français, je dis qu'elle a mauvaise grâce de se montrer si sensible, car c'est elle qui pendant des années et des années, a inventé cette calomnie, c'est elle qui, connaissant la force de cette accusation, la lançait sans cesse à la face des libéraux, et désignait comme des franc-maçons ceux qu'elle voulait perdre auprès des Canadiens français.

L'école de *La Minerve* ne récolte donc que ce qu'elle a semé. C'est encore de la rétribution ; et c'est juste.

Laberge a toujours protesté contre ce système malhonnête de calomnies odieuses ; mais les conservateurs n'ont jamais voulu tenir compte de ces protestations sincères. En 1860 il protestait dans le *Franco Canadien* qu'il venait de fonder ; en 1872 il protestait dans le *National* dont il prenait la direction. Alors il disait :

" Le *National* sera un journal politique et non religieux, mais organe " spécial d'une population catholique, " et en conformité des croyances de " ceux qui dirigent le journal, quand " l'occasion s'en présentera, nous abon-

“derons dans le sens catholique et  
“ nous dé'avouons d'avance tout ce  
“ qui pourrait échapper à l'inadver-  
“ tance dans la rapide rédaction d'un  
“ journal quotidien, pour protester de  
“ notre entier dévouement et de notre  
“ filiale obéissance à l'Eglise.”

Cette déclaration, si franche et si  
vraie, de la part d'un croyant comme  
Laberge est encore restée sans effet  
auprès de nos adversaires qui, dans  
*La Minerve*, ont continué à dire  
que les libéraux étaient des impies et  
des athées.

“ Quand tout est mis en question,  
nié ou révoqué en doute, n'est-il pas  
à propos de se raffermir soi-même  
dans la foi et de faire tous ses efforts  
pour ramener ceux qui n'en ont  
pas.... Oui, Dieu, par la religion,  
cette chaîne d'or de son amour qui  
nous rattache à lui, peut seul nous  
guider dans le labyrinthe de la vie...  
La religion, le christianisme est tou-  
jours cette colonne de feu qui gui-  
dait les Israélites dans leur pèlerinage,  
ou l'étoile des rois mages ; c'est  
le sein de la mère pour l'enfant ; c'est  
le dernier ami dans l'exil ; c'est la  
planche dans le naufrage ; c'est la  
boussole sur la mer ; c'est le baume  
dans la douleur ; c'est tout, c'est  
Dieu..... Insensés qui niez Dieu et  
sa religion, c'est à eux que vous en  
appelez de l'injustice des hommes,  
quand la main du malheur vous  
étreint, c'est dans leur sein que vous  
répandez les pleurs que vous ne  
pouvez plus répandre dans le sein  
d'une mère glacée par la mort.....  
Il y a cinq mille ans que l'homme  
cherche sur la terre le bonheur qu'il  
n'y trouve pas ; si encore les labeurs,  
les peines, les sueurs du père profi-  
taient au fils..... mais non il faut  
qu'il recommence comme si Dieu

n'avait été fait avant lui, et ses  
enfants feront encore après lui le  
même chemin..... Que devient la  
société aux mains de l'athéisme so-  
cial-politique... Au lieu d'être un  
moyen pour faire parvenir l'homme  
à son but, à sa fin dernière, à l'éter-  
nité, la société l'en détourne, et  
chaque fois qu'il lève la tête vers ce  
ciel qui doit être un jour sa patrie,  
ce ciel qui l'attend, gardé et orné par  
ses ancêtres, la société lui incline la  
face vers la terre, la plonge dans la  
boue, lui ôte son âme comme un aigle  
auquel on enlève les ailes.... Oh est  
l'amour hors la religion ? Qui s'inté-  
resse à toutes les souffrances connues  
et inconnues de l'homme ? Qui jette  
au pauvre mendiant autre chose que  
cette pièce de cuivre, moins sombre  
et moins dure que celui qui la donne ?  
la religion. Partout, hors d'elle, se  
montre l'égoïsme avec sa face d'airain  
et son cœur de fer.... Sauvons notre  
pays de ce malheur, en rappelant  
aux générations naissantes que, dans  
le christianisme seul, elles trouvent  
le salut, que ces trois bases d'or, la  
foi, l'espérance et la charité, sont les  
seules bases inébranlables, parce  
qu'elles ne tiennent pas à la terre,  
mais au ciel ; pas au temps, mais à  
l'éternité ; pas à l'homme, mais à  
Dieu. Tenons à perfectionner cette  
éducation chrétienne, cette instruc-  
tion chrétienne, qui leur ouvriront la  
voie du bonheur. Conservons intact  
ce coin du globe, s'il est possible, au  
milieu du déluge qui submerge toutes  
les croyances ; qu'ils sarnage comme  
l'arche sur les flots de l'incrédulité.”

Voilà comment parlait en 1848 ce  
philosophe chrétien, un des chefs les  
plus marquants du parti libéral.

Écoutez le encore ; car sa parole  
nous venge de bien des injures :



“ Le christianisme, outre son caractère divin de religion, renferme tous les principes féconds pour les hommes. En inclinant tous les hommes devant Dieu, en faisant courber la tête aux Césars comme aux gladiateurs, devant un maître commun, infiniment plus grand que tous les êtres de la création, il apprenait aux peuples à apprécier le pouvoir à sa juste valeur ; à considérer les chefs des nations, non comme des êtres supérieurs aux autres hommes, mais comme les instruments nécessaires au maintien de l'ordre dans les sociétés et qui ne devaient leur élévation qu'à leurs vertus et à leurs lumières.

“ L'Eglise, en admettant dans son sein les hommes partis du dernier échelon de la société pour les porter au sommet, en faisant asseoir le fils d'un pâtre sur la chaire de Saint-Pierre qui lui même n'avait été qu'un pauvre pêcheur, donnait au monde étonné une grande leçon de philosophie.

“ Le christianisme fut reçu par l'humanité et comme religion et comme institution sociale. Les hommes avaient soif de justice et de vérité. La religion chrétienne en renversant le paganisme pour y substituer une religion grande et raisonnée satisfaisait le besoin de la vérité ; le dogme chrétien, en proclamant que tous les hommes étaient égaux devant Dieu ; l'Eglise en réduisant ce dogme en pratique satisfaisait à la fois aux besoins de la justice et de la vérité.

“ L'humanité s'élança avec joie dans la voie que lui ouvrait le christianisme ; elle voulut se rapprocher de Dieu par la religion ; un pas immense était fait. Le code de la liberté avait été proclamé par Dieu lui-même.....

Voilà quelques un des principes

énoncés par Laberge ; c'est de la belle philosophie chrétienne telle qu'on la trouve dans le *Génie du Christianisme*, dans le livre admirable de l'homme qui avait dit : “ La croix est l'étendard de la civilisation.”

Et ces grandes idées, ces nobles sentiments que je viens de vous rappeler en dernier lieu, et que Laberge énonçait avec tant d'éloquence, vous pourriez croire qu'il les énonçait timidement, en son nom personnel, dans l'intimité d'un cercle étroit d'amis, et pas au nom du parti libéral dont il était un des hommes les plus marquants ! Détrompez vous ; c'est au nom de son parti qu'il parlait ainsi et, vous n'avez qu'à lire à la date du 6 décembre 1848, le premier Montréal d'un certain journal, et vous y trouverez les extraits que je viens de faire. Et *mirabile dictu* ! ce journal, c'est *l'Avenir* !

Et ces paroles je les répète ce soir dans les salles de *La Patrie*, devant les libéraux de 1884, qui en sont fiers et les applaudissent avec bonheur comme les applaudissaient les libéraux de 1848. Disons le hautement : si le parti libéral canadien a eu ses erreurs, toutes les institutions humaines en ont eues, il est toutefois toujours resté fidèle aux grandes traditions et n'a jamais prêché de doctrines impies ou révolutionnaires ; et aujourd'hui loin de répudier les idées chrétiennes, il les cultive avec amour et s'incline avec respect devant les croyants convaincus qui ont honoré et honorent encore ses drapeaux ; devant les Laberge, les Laframboise, les Letellier, les Cassidy et les Tremblay qui sont partis pour un monde meilleur ; devant les Dorion, les Jetté les Bourgeois, les Rainville, les Papineau et les Taschereau, qui sont devenus l'ornement de notre magistrature ;

et devant les Cherrier, les Laurier, les Geoffrion, les Langelier, les Marchand et les Pelletier qui sont restés, au milieu de nous et pour nous comme la personnification de la fidélité aux principes libéraux et aux croyances augustes de leurs pères. Et si les Joly et les Holton n'ont pas partagé ces croyances, ils les ont respectées de tout temps, comme nous avons respecté les leurs ; et chrétiens convaincus, autant que libéraux éprouvés, ils furent toujours des modèles de vertus civiques et de patriotisme, des chefs vénérés de tout le parti et même du pays entier.

Je le dis sans crainte d'être démenti, il n'y a pas d'impies, ni d'athées dans les rangs du parti libéral ; il peut y avoir quelques hommes que les luttes injustes et les calomnies calculées de l'école politico-religieuse ont poussés vers l'indifférence, mais ce sont de très rares exceptions, que le parti n'est pas appelé à juger. D'ailleurs que les conservateurs comptent ceux qui dans leurs rangs sont malades sous ce rapport, et songent à les guérir, avant de s'occuper de nous. Et ils auront assez à faire.

Le parti libéral est un parti politique qui ne demande compte à personne de ses croyances religieuses, qui respecte toutes les convictions honnêtes et affirme hautement que dans ce pays tous les citoyens ont droit à une part égale d'estime et de protection, quelles que soient leurs opinions religieuses ou leur nationalité. A ceux qui ne pensent pas comme eux les libéraux appliquent la tolérance toute pleine de charité qui a inspiré les paroles célèbres de notre poète national quand, parlant de Papineau, il disait :

Il fut toute une époque et longtemps notre  
N'eut que sa voix pour glaive et son corps  
Courbons-nous donc devant ce preux des  
S'il ne partagea point nos croyances angus-  
N'oublions pas qu'il fut juste parmi les  
Et le plus grand parmi les siens !

\*

Laberge était républicain et voulait l'indépendance du Canada. Il fallait l'entendre parler des destinées démocratiques de son pays pour se faire une juste idée de son éloquence, de la force et de la beauté de ses doctrines !

On peut ne pas partager toutes ses opinions, mais on ne peut s'empêcher d'applaudir aux sentiments patriotiques qu'il exprimait en parlant du Canada et du rôle que les institutions démocratiques devaient y jouer.

Permettez moi de faire quelques citations de ses discours ; c'est le meilleur moyen de vous faire admirer ce philosophe de vingt ans, car il avait à peine cet âge, quand il prononçait les paroles que je vais vous rappeler.

Parlant du progrès et de la civilisation, le 26 août 1848, à un dîner public donné aux collaborateurs de l'*Avenir*, chez le restaurateur Compain, il disait :

“ Messieurs, pour bien rendre compte de la marche de la civilisation, c'est à dire de la marche du progrès humain, je me figure une chaîne de montagnes, dont chaque chaînon va toujours en s'élevant graduellement jusqu'à ce que la cime du dernier se perde dans les nues. L'humanité gravit avec peine cette chaîne de montagnes : tantôt elle s'enfonce dans

d'épaisses forêts, au milieu des ténèbres les plus profondes, où elle a peine à discerner le vrai du faux, le juste de l'injuste ; tantôt elle descend et court dans la plaine. Chaque victoire qu'elle remporte sur l'ignorance et pour les lumières, sur les vices et pour la vertu, sur la tyrannie et pour la liberté, c'est une nouvelle montagne dont elle vient d'atteindre le sommet. Alors l'humanité fait une halte ; elle jouit un instant de sa victoire et se repose un peu pour se préparer à de nouvelles luttes, à de nouveaux combats. Mais elle monte toujours, et à mesure qu'elle s'élève, le soleil lui fait ressentir davantage l'influence bienfaisante de ses rayons ; l'air devient plus pur, elle respire plus librement ; elle reprend un nouveau courage, l'espoir la ranime. Comme le voyageur qui croit apercevoir le terme de sa course, elle hâte le pas, pour arriver plus vite.

“ Parmi les peuples, les uns vont plus vite, les autres plus lentement ; quelquefois ils alternent ; les uns renversent et brisent violemment les obstacles : telle est la glorieuse patrie de nos ancêtres. Les autres au lieu de les briser, les détournent ! telle est notre métropole.....

“ La démocratie déborde aujourd'hui sur tout le monde comme un déluge ; non ce déluge qui renverse et engloutit tout, c'est le débordement du Nil dont les eaux fertilisent l'Égypte et y produisent l'abondance et la prospérité. La démocratie s'infiltré partout dans tous les pays, dans toutes les veines de la société ; elle roule avec la locomotive sur le chemin de fer, elle éclate comme la foudre, elle file avec le fluide électrique. Essayer d'y résister, ici surtout, sur le continent de l'Amérique, serait au-dessus de la force d'un peuple ; long

temps comprimée, elle l'écraserait ; elle le broyerait. On a longtemps prétendu que les peuples n'étaient pas mûrs pour la liberté, mais les peuples commencent à soupçonner que s'ils n'étaient pas mûrs, c'est qu'on ne les exposait pas à la chaleur vivifiante du soleil ; ils commencent à croire que la liberté est un capital pour acquérir encore plus de liberté.

Notre loi est donc de suivre le progrès, et non de l'entraver, de nous livrer au courant et non de le remonter : de bien nous appliquer à nourrir dans nos esprits et dans nos cœurs les éléments qui n'attendent que l'occasion pour produire leur effet. Il faut bien s'habituer à ce sentiment élevé de la dignité de l'homme libre et de toutes les conséquences qui en découlent, et dans l'ordre moral, et dans l'ordre politique, et dans l'ordre intellectuel.

“ Elle a déjà fait un grand pas dans cette voie, en établissant parmi les jeunes gens le principe de l'égalité, c'est à dire l'unité du point de départ, le travail et la vertu, auxquels seuls vous accordez votre considération, et d'où chacun peut ensuite s'élever suivant ses forces et son courage. C'est l'égalité saine et véritable, celle là, celle qui ouvre une libre carrière à tous les mérites, et non cette égalité aveugle et brutale qui coupe les têtes hautes pour niveler la société....

Admirez le rôle qu'il assigne à la démocratie canadienne :

“ Il y a enfin le parti démocratique qui veut l'indépendance du pays, non par la violence, mais en le préparant peu à peu et activement à l'avenir de la liberté qui s'approche avec une vitesse dont les myopes politiques seuls ne peuvent s'aperce-

voir. Les aveugles ne voient pas le soleil ; il y a des aveugles au moral comme au physique.....

Il revient plus loin sur cette idée et insiste en disant :

“ J’ai dit que le Canada s’en allait à grands pas vers l’indépendance, parceque par l’indépendance seule il peut aller à la démocratie, et que la démocratie est l’Eldorado vers lequel émigre le monde moderne, le centre vers lequel il gravite par une loi d’attraction morale aussi puissante, aussi infaillible que les lois de l’attraction physique.....

Pour lui l’indépendance est un fait certain :

“ L’époque de l’indépendance, dit-il, est seule en question, l’indépendance ne l’est plus.....”

Le 24 juin 1850, lors de la célébration de la fête nationale à Montréal, répondant au toast porté à la république américaine, il s’écriait :

“ Pour ma part, messieurs, j’aime les Etats-Unis parceque je suis démocrate, parceque ma conscience et ma raison me disent que la démocratie est ce qu’il y a de plus juste et par suite de plus fécond au monde ; parce qu’elle me paraît réaliser les vues de la providence sur la société humaine. J’aime la démocratie parcequ’elle est sincère et non basée sur les fictions, sur la charité et non sur l’égoïsme ; parceque, en un mot, elle est chrétienne et non payenne.

“ Pour qui croit aux destinées éternelles de l’homme, un de ses jours est plus précieux que la plus belle conquête ; l’empire de la mer ne vaut pas une goutte du sang qui coule dans les veines de l’être créé à l’image de Dieu ; ses jours sont inscrits et comptés aux livres mystérieux de la

Providence ; bien téméraire est celui qui ose y porter une main sacrilège pour en déchirer les feuilles divines.

“ Il faut s’appuyer sur la justice et la vérité pour faire triompher les idées justes et vraies, et en attendre avec confiance l’infaillible triomphe. La justice a pour ainsi dire ses quartiers comme la lune ; comme la lune aussi, elle est toujours entière quoiqu’une partie en soit parfois voilée et cachée à nos regards. Il faut s’appuyer sur la raison et la conscience des hommes et y faire pénétrer les idées ; les faits viennent ensuite d’eux-mêmes ; une idée est une planète autour de laquelle les faits se groupent, et qu’ils suivent comme ses satellites.....

Le 19 mars, 1852, il prononçait devant l’Institut Canadien un discours resté célèbre à Montréal, sur cette pensée de Chateaubriand “ L’avenir est à la démocratie.” Voyons comment il la développe :

“ Quelle est la cause apparente des révolutions du jour, de celles qui déjà ont éclaté si terriblement et de celles qui couvent sous la cendre ?

“ Il me semble qu’il n’y a qu’une réponse à faire : c’est que les peuples ne respectent plus l’autorité ; n’ont plus foi en elle.

“ Dans le monde, tout repose sur la foi, elle est le point de départ de tout, la base de toutes les croyances humaines, et de toutes les sciences, de quelque espèce qu’elles soient, morales ou physiques. Elle s’applique à toutes les vérités premières, quoiqu’éminemment et pardessus tout, aux vérités religieuses.

“ Les peuples ont la foi en politique. Il y a des principes que l’on retrouve dans tous les pays et chez

toutes les nations civilisées ou sauvages : telle est, par exemple, l'obligation d'obéir à l'autorité reconnue partout et toujours, et qui ne rencontre de difficultés que dans son application, quand on demande : quelle est cette autorité ?

.....  
Après avoir posé ces principes généraux, il tire les conclusions suivantes :

“ Il y a chez les peuples, la foi en politique comme en religion avec cette différence que la première n'est pas, de sa nature, stable comme la seconde.

“ Voilà ce qui garantit des révolutions : ce qui peut donner quelque stabilité aux institutions humaines. Il faut que le peuple fixe ses croyances, et après cela un gouvernement peut fonctionner avec sécurité.

“ Maintenant, quand le peuple a-t-il foi en l'autorité ? Quand il la croit fondée sur le droit, et la légitimité, sans lesquels rien n'est stable, rien ne prend racine dans la conscience humaine ; sur le droit que tout le monde, peuples et individus, invoquent chaque jour ; sur lequel ils s'étaient, qui, quoique souvent obscur et méconnu, est respecté à ce point qu'on l'a introduit jusque dans le domaine de la force brutale ; là où celle-ci a ses coudées franches, on a établi le droit, de la guerre qui en adoucit les déplorables rigueurs.

“ L'autorité a besoin, comme tout dans le monde, et plus encore, de s'appuyer sur le droit d'être crue légitime, pour être respectée des peuples.

“ La difficulté revient à ceci : où est le droit, quelle est l'autorité légitime ? Posera-t-on chaque jour ce problème aux nations, les appellera-t-on à le discuter, à l'approfondir et à

faire ensuite leur choix ? On comprend qu'avec pareille hypothèse la société ne serait plus possible, l'anarchie la déchirerait chaque jour, l'étourdirait, lui ferait perdre le sens moral. La légitimité de l'autorité, ce sont les peuples qui la font. En dépit de toutes les savantes théories, ils font et défont tous les pouvoirs humains ? Quel syllogisme eût été assez puissant pour arrêter une seule des révolutions modernes ? Il semble que l'instinct de conservation détermine ces crises horribles qui, par l'infirmité de notre nature, nous sont quelquefois nécessaires, et deviennent des remèdes salutaires entre les mains de celui qui sait les faire servir au bien, même au mal.....”

Mais écoutez cette déclaration de principes, elle est digne des premiers orateurs de l'antiquité, et ne déparerait pas la plus belle page du traité “De officiis” de Cicéron :

“ Quels sont donc aux yeux des peuples les signes, les caractères de la légitimité du pouvoir ?

“ Il y en a deux : l'hérédité et l'élection. L'hérédité est fille de l'élection ; il est bien facile d'établir la filiation et qu'elle en résulte nécessairement ; mais je maintiens cette division pour plus de clarté

“ Depuis des siècles, le premier de ces caractères était prédominant ; les peuples ont été habitués à reconnaître l'autorité au premier de ces signes : l'hérédité. Il n'y avait pas besoin de longs raisonnements pour le faire obéir ; il suffisait de leur apprendre que celui qui régnait, qui commandait était fils de celui qui avait déjà régné et commandé, et tout était dit : et les peuples baissaient la tête sans murmurer.

“ Il fut un temps où la royauté

héréditaire, dans laquelle l'autorité était partout incarnée, qui en était l'unique, constante et vivante personification, se confondait avec l'autorité même aux yeux de l'humanité ; le monde n'en avait pas d'autre idée.

“La légitimité du pouvoir, aux yeux des peuples, c'était l'hérédité comme fait constant, interrompu parfois par la nature. En est-il encore ainsi ? Non ; ce temps n'est plus, aujourd'hui il ne fait plus qu'exception. La royauté héréditaire est tombée du piédestal que les peuples lui avaient élevé. Elle ne se maintient plus qu'à coups de canon.....

Laberge va nous dire maintenant ce qu'il pense de la théorie du droit divin ; et il le fera en termes non équivoques :

“Ce serait ici le lieu de parler du droit divin, sur lequel s'appuient les rois ; mais je dois avouer que je n'ai peut être jamais bien compris ce que c'est que le droit divin dont on parle si souvent. Il part d'un principe que tout le monde admet, savoir : que tout pouvoir vient de Dieu. Maintenant, cette délégation existe-t-elle toujours, suit-elle l'avènement, le triomphe ? Ce serait faire à la providence un triste rôle, il faut en convenir. Cette délégation existe-t-elle en faveur de certains pouvoirs particuliers ? Alors ce doit être un fait extérieur, palpable, qui s'applique si ouvertement, si ostensiblement à un pouvoir que ses sujets ne le puissent reconnaître. Où est-il ce pouvoir ?

“ Je n'en connais qu'un seul au monde qui se prétende ainsi constitué immédiatement de droit divin et que je crois tel : c'est le pouvoir du chef spirituel des catholiques, et ce pouvoir n'est que spirituel et ne s'exerce pas temporellement au nom de la même

institution divine. Puis, tous les pouvoirs l'invoquent, et qui donc pourra décider entre eux.

“ Le droit divin, tel qu'ordinaire ment entendu, me semble donc ne pouvoir s'appliquer qu'à un état de société religieuse, dominé par une église unique qui confère ce droit à l'autorité. Mais peut-il s'appliquer à des gouvernements qui n'ont pas de religion et accordent à tous les cultes, même les plus contradictoires, une égale protection ? et là où l'Eglise et l'Etat sont unis, comme en Angleterre, est-ce que moi, catholique, je puis croire au droit divin d'un pape-roi protestant ? Evidemment non.

“ Donc, le droit divin appliqué à un pouvoir qui n'a pas de religion est une palpable contradiction ; appliqué à un pouvoir qui a une religion, il est incompatible avec la tolérance religieuse, la liberté des consciences et des cultes, reconnues partout aujourd'hui comme une nécessité, et que l'on n'essaie de violer que dans le pays qui réclame emphatiquement l'honneur de lui avoir donné le jour.

“ Une observation m'a d'ailleurs frappé à ce sujet. C'est que le déclin de la royauté m'a paru coïncider d'une manière frappante avec l'affaiblissement graduel de l'autorité religieuse, lorsque l'unité de celle-ci a été brisée, que son action temporelle a cessé. Les premiers pays qui aient secoué la royauté moderne, sont précisément ceux où l'on s'est d'abord affranchi de l'autorité religieuse, et les révolutions me semblent avoir suivi cette marche comme le feu suit une traînée de poudre.” .....

Vous admettrez bien avec moi, n'est-ce pas, que c'est là de la haute philosophie ; mais suivez sa dissertation et vous allez voir avec quelle

force il renverse cette théorie du droit divin :

“ Au reste, n'y a-t-il pas parfois une amère dérision dans ce droit divin des rois que peut-être la justice divine a brisés ? Quand ces rois ont violé toutes les lois divines, quand ils ont foulé aux pieds Dieu même ; quand ils ont rejeté avec éclat toutes les lumières de la révélation, qu'ils se sont proclamés athées, étaient-ils encore du droit divin ?

“ Je ne puis mieux terminer cette digression que par une citation de l'histoire de dix ans, par M. Louis Blanc, qui résume parfaitement ma pensée, quand il s'écrit après avoir parlé des lois de septembre contre la presse : “ On avait décoré en France “ l'anarchie des cultes, et l'on y déclarait factieuse la lutte pacifique “ des systèmes ! Il n'était plus permis “ de se dire républicain là où il “ l'était de se dire athée ? Discuter “ Dieu demeurerait un droit, discuter “ le roi devenait un crime.”

Le jeune orateur va maintenant appliquer ses doctrines ; et vous allez voir avec quel logique il va conclure :

“ Maintenant l'hérédité s'en allant, il la faut remplacer. Pour que les peuples obéissent au pouvoir, le reconnaissent et s'y soumettent, il leur faut un autre signe. Or, je le répète, quel est il, si ce n'est l'élection ? Où est l'autre manifestation reconnue de la légitimité du pouvoir aux yeux du monde ?

“ L'élection nous apparaît donc victorieuse de l'hérédité, couronnée de ce diadème, armée de ce sceptre, qu'elle a arrachés à sa rivale, et orgueilleusement assise sur les débris de ses trônes.

“ Le principe électif triomphant, c'est la république dans un avenir

prochain. L'histoire nous le montre en effet beaucoup plus envahissant, beaucoup plus ambitieux et insatiable de pouvoir que la royauté, s'il est possible ; tendant toujours à s'agrandir et s'agrandissant en effet aux dépens de celle-ci ; en lutte perpétuelle il faut un jour que l'un des deux l'emporte, et j'ai déjà dit lequel, à mon sens, est véritablement le plus fort

“ Je suis arrivé au point où j'en voulais venir : établir ce fait, que depuis longtemps l'élection ou le principe républicain déborde partout, détrône chaque jour l'hérédité ou le principe monarchique.

Ecoutez maintenant l'éloge enthousiaste qu'il fait de la république :

“ La république n'est pas cela ; elle est aussi paisible que forte, aussi douce que puissante ; elle est humaine, elle est civilisatrice ; elle aime tous les hommes, tous les peuples comme une mère, et veut qu'ils se regardent et s'embrassent comme des frères ; elle respecte l'être que Dieu a donné à la terre pour roi, et rehausse chez lui le sentiment de sa dignité, de sa grandeur et de sa valeur personnelles ; elle veut qu'il donne à son intelligence tout l'essor possible ; elle est économe des sueurs et du sang de ses enfants, et préfère la paix avec son abondance et ses jouissances obscures, mais douces, à la guerre, aux conquêtes, avec leurs glorieuses misères ; elle veut que son gouvernement ne soit pas une pompe aspirante chargée d'épuiser la fortune nationale pour engraisser des parasites, mais qu'il soit un simple mandataire du peuple, toujours à sa discrétion, et lui exemptant les embarras des affaires politiques, pour laisser l'activité des citoyens aux affaires pri-

vées ; elle veut que tous ses enfants jouissent de la liberté religieuse comme de la liberté civile, et rendent librement à Dieu l'hommage que leur dictent leur conscience et la foi de leurs pères ; elle veille en un mot avec une égale sollicitude sur tous ; toujours prête à leur aplanir les obstacles, à leur éviter les dangers, à les protéger et à les défendre envers et contre tous. Elle existe par et pour le peuple qui est à la fois, en théorie et en principe, en droit et en fait, son principe et sa fin.

“Voilà ce qu'est la république dans son état normal, quand elle a ses coudées franches, quand on lui a donné le temps de reprendre haleine. Elle a fait voir ce qu'elle pouvait être dans le beau pays qui nous avoisine, dans la patrie des Washington, des Franklin, des Jefferson et des Jackson. Quand on nous montre les excès des républiques, nous pouvons leur montrer cette magnifique république. La liberté peut en montrant les Etats Unis, dire au monde comme autrefois la mère des Gracques, en montrant ses enfants : “Voici mes joyaux.”

“Je viens de développer mes idées sur l'origine des révolutions du jour, j'en viens maintenant aux conséquences.

“S'il est vrai que la république doit bientôt et infailliblement l'emporter sur sa rivale, pourquoi semer invariablement sur sa route des obstacles qu'elle finira toujours par briser ? Pourquoi faut-il la pousser à la violence, à la destruction : pourquoi la comprimer ? Ne sait-on pas par expérience, que la liberté est comme la vapeur qui plus longtemps et plus fortement elle est comprimée, plus violemment elle éclate ? Pourquoi

ne pas ménager une transition paisible, une pente douce du passé à l'avenir ? Pourquoi tant d'énergie, tant d'activité dépensées en pure perte dans une lutte folle et désastreuse, puisqu'elle est inutile.

“Si tout cela est vrai relativement à l'Europe, combien n'est ce pas encore plus vrai de ce côté-ci de l'océan, refuge, asile, patrie de la liberté politique, qui a poussé dans son sol de si profondes racines ? Si ce lugubre cri : les rois s'en vont ! est une sentence fatale qui doit s'exécuter ; si cette prophétie de Chateaubriand, le plus fervent, le plus loyal des royalistes : “L'avenir est à la démocratie.” doit se réaliser en Europe, ne l'est-elle pas déjà sur ce continent ? Est-ce l'empereur Sculonque qui restituera à la royauté son prestige en Amérique ? Est-ce lui qui repêchera ce diadème que les premiers émigrants américains ont laissé tomber au fond de l'océan qu'ils traversaient ?

“Où est le chaînon qui relie l'Amérique à ces traditions monarchiques, qui n'y eurent jamais un pied à terre ?

“Serait ce le lien colonial avec des monarchies d'outre mer qui inculquera, qui gravera dans l'esprit des peuples de l'Amérique le respect de la royauté ? Mais voyez donc comme partout ce lien se brise peu à peu. Voyez donc ces puissants empires, autrefois colonies, aigleons qui ont déserté le nid aussitôt qu'ils ont pu voler seuls ; chrysalides qui ont brisé et foulé aux pieds leur hideuse enveloppe et qui s'élèvent brillant du prisme de la liberté. Est-ce en présence de ces faits que l'on peut compter sur le lien colonial pour perpétuer le régime monarchique sur ce continent ? Evidemment non. Donc,



il est destiné à périr ici plus tôt que partout ailleurs ; le sol tremble sous ses pas, le soleil américain lui est mortel."

Laberge termine cette brillante dissertation par un appel raisonné aux esprits sages et modérés. Il dit :

"En présence de ces faits, quelle est en Canada la politique sage, progressive, patriotique ? Est-ce celle qui se cramponne à tout ce qui croule, qui remonte toujours le courant, qui va de reculons, qui s'obstine à la rame quand tout est à la vapeur ? Est-ce celle qui, par la centralisation par le patronage, par les prérogatives de la couronne, par les antécédents du temps du bon roi Dagobert, par les privilèges, par la supériorité légale d'une partie des citoyens sur l'autre, tend à prolonger et à rendre plus ardente une lutte désespérée ? ou bien est-ce celle qui obéissant du moins à une impérieuse nécessité, cette suprême raison, commencerait dès à présent à préparer notre pays à un avenir inévitable de liberté, et à le conduire à son but doucement, naturellement, par la sage concession des institutions que la violence y implantera plus tard comme ailleurs si le patriotisme de ses législateurs ne le fait pas dès à présent ? Pourquoi ne pas mettre hardiment la main à la réforme ? Pourquoi ne pas accomplir dès aujourd'hui toutes celles qui sont compatibles avec la raison, avec notre droit, toutes celles en un mot que nous sommes assez forts pour obtenir ?

"Craindrait-on, par hasard une révolution ?

"Mais, de grâce, regardez donc partout ; est-ce du refus ou de la concession des réformes réclamées par le peuple, que viennent les révo-

lutions ? La réponse n'est certes pas difficile.

"Oh ! les révolutionnaires dans ce pays, ne sont pas ceux qui veulent des réformes, qui veulent même la liberté.

"La crainte des soulèvements est donc un vain prétexte pour perpétuer les abus, et le danger est précisément là où l'on paraît ne le pas redouter : c'est le refus des réformes qui constitue un danger sérieux."

Quand Laberge parlait ainsi de l'avenir de son pays, lui un jeune homme de vingt-cinq ans, il ne se doutait pas sans doute que trente ans plus tard les libéraux français de Québec adopteraient l'indépendance du pays comme article principal de leur programme ; que le *Club national* de Montréal, donnerait des dîners publics où les chefs du parti se prononceraient en faveur de cette noble idée que lui, le jeune libéral de 1852, avait lancée en 1852 comme un ballon d'essai au milieu de la population canadienne.

Que voulez-vous, les grandes pensées font leur chemin, en dépit de tous les obstacles que les ennemis du progrès jettent sur leur route ; et d'étape en étape, de colline en colline, elles finissent par atteindre le sommet de l'opinion publique et par conséquent de triompher.

Vous venez d'entendre le démocrate républicain, et vous avez pu voir avec quel enthousiasme il parle de l'avenir de son pays, qu'il identifie avec le triomphe du libéralisme.

Cet enthousiasme démocratique pourrait faire croire que le croyant, que l'homme religieux a disparu pour se perdre dans les rêves fantastiques d'un socialisme dangereux.

Pas du tout ! Quand Laberge verra que quelques écorchés mettent en danger, par des excès condamnables, la cause du libéralisme canadien, il protestera, tout comme il a protesté contre les divagations de l'école politico religieuse.

Autrefois c'était le libéral qui se révoltait contre les obstacles que cette école jetait sur la route pour enrayer le progrès des idées libérales ; aujourd'hui c'est le catholique qui se révolte contre les efforts de quelques libéraux exaltés qui compromettent la cause du libéralisme canadien.

Permettez que je vous rappelle cette protestation sincère, aussi énergique et aussi éloquente que la première, et que je trouve dans l'*Ordre* de 1868 :

“ Je reproduis cet extrait à propos d'un mort, parce que c'est un mémoire d'outre tombe d'écrivains qui semblent avoir pris à tâche depuis longtemps de perdre le parti politique auquel M. Daoust appartenait, tout en s'en constituant les organes. Depuis l'encyclique de Pie IX jusqu'à sa souveraineté temporelle, jusqu'à ses zouaves canadiens, le *Pays* traite tout cavalièrement et de façon à faire confondre le libéralisme canadien avec le libéralisme français. Nous voici, parait-il, avec un *parti clérical*, un *parti prêtre* qui nous a déclaré la guerre, et nous ne pouvons désormais rien faire sans détruire d'abord cet ennemi-là.

“ Est-il bien sage de parler ainsi dans un pays comme le nôtre ? La signification des mots, de ces mots de convention surtout qui forment la langue politique varie suivant les pays. Le libéralisme en Canada a un sens exclusivement politique qu'il n'a pas en Europe et on ne peut pas

plus confondre les deux qu'il ne serait permis de confondre un whig américain avec un whig anglais. La masse du parti libéral du Bas Canada est sincèrement et pratiquement catholique, tout autant que la masse du parti soi-disant conservateur, et il serait bien malheureux que le journal qui passe pour le principal organe des libéraux se morfondît chaque jour à faire croire le contraire, et à achever ainsi de démolir ceux qu'il a mission de défendre.

“ Il y a trop longtemps que cela se pratique néanmoins, et il serait grand temps d'en finir. Parce qu'il y a des prêtres indiscrets qui oublient durant les élections, même de mauvais prêtres qui abusent de l'influence que leur donne leur position soit pour faire triompher un parti politique, soit pour satisfaire leurs rancunes personnelles, il ne s'ensuit pas qu'il faille tourner le dos au catholicisme, comme incompatible avec des institutions libres. Qu'il soit nécessaire de signaler parfois à l'autorité compétente ces astres errants sortis de leurs orbites, nous l'admettons ; sur eux retombe le scandale, s'il y en a, lorsqu'ils sortent de leur sphère au point de nécessiter une énergique répression ; mais il ne faut pas aller au delà. Il ne faut pas conclure de quelques cas isolés à une détermination générale et officielle du clergé.”

Il va plus loin encore et exprime la même pensée que la *Patrie* exprimait l'autre jour dans une série d'articles qui font honneur à son rédacteur, M. Fréchette :

“ Dans un pays comme le nôtre, il est simplement absurde de dénier au prêtre les droits de citoyen. Il est bien permis de contester l'opportunité et la sagesse de l'exercice de ces droits.

Mais cela ne peut être fait que dans chaque cas particulier, pour pouvoir prononcer avec justice; et nous croyons qu'en général, notre clergé ne peut être accusé de prendre part active à nos luttes de parti. Règle générale et très naturelle, qui résulte de sa constitution et de sa mission, le clergé soutient le pouvoir existant, lequel dans un pays soumis au gouvernement constitutionnel, peut changer de représentants tous les six mois, mais demeure toujours le même comme pouvoir, comme autorité et a comme tel l'appui constant du clergé. En dehors de cela, peut être ceux qui lui reprochent de soutenir certains partis et certains hommes, au préjudice d'autres partis et d'autres hommes, devraient ils s'accuser d'abord de représenter ces derniers comme hostiles à l'Eglise et juste sujet d'alarmes pour ses défenseurs, peut-être alement ils à bon droit les consciences catholiques, c'est à dire la masse de leurs compatriotes par des écrits réchauffés des journaux infidèles du vieux monde, aussi inutiles et sans application à notre pays, qu'ils sont injustes au fond.

"Avec cette tactique maladroite, on a réussi jusqu'à présent à permettre un triomphe facile à ceux qui montrent à nos populations comme épouvantail le spectre du rougisme afin de permettre aux pseudo-libéraux conservateurs de substituer l'arbitraire à des institutions libres"...

Il va plus loin, et se fait l'éloquent défenseur du clergé canadien. Ecoutons sa parole autorisée et profitons des leçons salutaires qu'elle nous donne :

"Ainsi, par exemple, dans un pays catholique mais libre, on est bien le maître de professer des idées anti-

catholiques, par amour de l'indépendance, par adoration de la liberté de penser, si c'est ainsi qu'on l'entend; mais il faut renoncer à diriger un peuple, ou entreprendre la tâche impossible, contre laquelle il se révoltera à bon droit, de le dépouiller de ses croyances."

"Le Pays ne se contente pas de censurer les *prêtres politiques*, une très pauvre classe en vérité, s'il entend par là des hommes qui, oubliant leur caractère, se jettent sans nécessité dans les luttes ardentes de parti pour satisfaire leurs rancunes personnelles ou une soif morbide de petits triomphes, qui sont des misères auprès de ceux auxquels leur état leur permet d'aspirer chaque jour de leur vie sacerdotale.

"C'est tout le clergé catholique qui est attaqué, non pas seulement celui du pays, mais celui de l'univers, et j'en trouve la preuve dans l'article même auquel je réponds, sans remonter plus loin."

"C'est là une chose élémentaire pour un catholique. Cela peut au premier abord choquer la raison, révolter l'orgueil humain. La religion est faite pour dompter celui-ci et diriger et soutenir la faiblesse de l'autre. Quand l'autorité suprême a parlé, il faut que le catholique se soumette quoiqu'il lui en coûte, ou qu'il cesse d'être catholique. Si chaque catholique pouvait alors répondre par une distinction et s'en rapporter à son propre jugement pour savoir si on n'envahit pas un domaine purement temporel, le catholicisme serait sapé à sa base; les catholiques ne seraient plus ce qu'ils sont, ce que seulement ils peuvent être; ils seraient des libres-penseurs éloquents

et savants comme mon honorable adversaire, mais pas logiques dans leur croyance.

“Supposez que des membres du clergé, beaucoup d'entr'eux aient des torts envers un parti politique, cela ne justifie pas celui-ci de s'en venger sur le clergé universel, c'est-à-dire sur l'Eglise. Cela ne le justifie pas de se jeter par dépit dans le piège qu'on lui tend. Soutenons, pratiquons la franchise dans les élections; bannissons-en la fraude, la violence et la corruption. Demandons plus de respect pour l'opinion publique et moins de présomptueuse confiance de la part de quelques hommes dans leur propre et unique jugement. Demandons que l'on prenne les moyens d'arrêter l'émigration et de développer l'industrie, que l'on introduise une sage économie dans toutes les branches du service public au lieu d'imiter le faste des gouvernements qui sont dans un tout autre milieu. Luttons en un mot pour toutes les réformes purement politiques que nous croyons désirables. Et le libéralisme local n'effrayera personne.

“N'alarmons pas les consciences justement effrayées ou celles que la passion politique a déjà émues.”

“Quand il n'y aura plus pour barrer le chemin à un tel parti purement politique que les prêtres mauvais ou indiscrets, ce parti pourra vivre et avoir sa place sous le soleil politique.”

“Non, le clergé est trop intelligent et trop instruit pour se payer de mots. Quand il soutient nos adversaires politiques, il sait bien qu'ils se nomment eux-mêmes libéraux-conservateurs !.....

“Chaque prêtre étant un homme instruit et vivant dans un milieu social élevé, il est inévitable qu'il for-

me son opinion sur la politique, qu'il y prenne intérêt. Je ne vois pas pourquoi le curé n'aurait pas le droit comme les autres hommes instruits de sa paroisse, de donner son avis sur la politique, lui qui doit s'identifier avec sa paroisse et s'occuper de tous ses intérêts. Pourquoi dans chaque paroisse, mettrait-on une lumière plus ou moins brillante sous le boisseau? Laissons au prêtre cette liberté raisonnable qui est son droit, et soyez persuadés que les cas seront très rares où il dépassera les bornes convenables sans la censure de ses supérieurs. Jamais l'archevêque de Québec ou le plus humble de ses vicaires ne vous refusera l'absolution parce que vous préférerez le tracé Robinson pour le chemin de fer Intercolonial ou parceque vous serez contre l'exportation des trente sous ou contre des droits protecteurs.....”

Après cette déclaration de principes, sur laquelle il ne peut y avoir de doute, il attache la responsabilité de ce qui arrive à l'école politico religieuse; Il dit:

“Certains brocanteurs de religion qui ont exploité cette mine au profit de leur politique sans se soucier du tort fait à la religion; certains prêtres exaltés et manquant de charité, dont les actes et les paroles ont pu pousser leurs adversaires jusqu'à l'exagération, auront bientôt à déplorer amèrement les ravages dans les consciences catholiques dont ils ont été en partie la cause. Quand on est entouré d'ennemis acharnés, fanatiques, adossés à un immense pays, protestant ou infidèle, exaltés par l'influence morale d'une métropole protestante aussi, il faut beaucoup de prudence et pousser la tolérance jusqu'à ses limites permises;

réfléchir bien longtemps et bien patiemment avant de frapper."

Voilà la doctrine libérale; et nous l'avons recueillie d'un homme distingué, respectons-la, comme nous respectons celui qui nous l'a transmise avec toute l'autorité de son caractère et de son talent.

La *Patrie* l'a déclaré l'autre jour; c'est le *credo* libéral dans ce pays; et s'en écarter serait s'écarter des véritables traditions de notre patrie.

\*

Leberge a pris une part considérable, comme d'ailleurs tous les libéraux de cette époque, au règlement de la question des droits seigneuriaux. Non-seulement il pressa l'adoption de la mesure au parlement; et y prononça des discours éloquentes qui contribuèrent pour beaucoup à faire disparaître les nombreux obstacles que les intéressés semaient sur la route des amis de la cause populaire, mais encore il écrivait dans *L'Avenir* de ces articles vigoureux et puissants dont il avait le secret et tenait des assemblées publiques dans les comtés du sud de la Province, préparait et faisait adopter des résolutions, et se montrait toujours prêt et actif à favoriser ce grand mouvement politique, l'un des plus importants de notre histoire, puisqu'il a émancipé un million de cultivateurs, sans secousse et sans révolte, et obtenu un résultat politique pour lequel il a fallu en France une sanglante révolution, et pour lequel l'Angleterre et l'Irlande subissent des perturbations sociales qui menacent de s'éterniser.

Une des premières assemblées qui fut tenue dans le but de surexciter l'opinion publique à cet égard fut à Lacadie le 8 août 1849, sous la présidence de Charles Roy, riche et

respectable cultivateur de l'endroit. C'était une réunion de trois comtés, Huntingdon, Chambly et Rouville, c'est-à-dire presque toute la rive sud du St-Laurent, depuis la rivière Chambly, moins les townships de l'Est, car alors Rouville comprenait Iberville. Le vice-président était Gabriel Marchand, le père de notre sympathique ami, le député actuel de St-Jean, et le secrétaire Chs Laberge celui dont je rappelle le souvenir. L'assemblée nomma un comité, chargé de mettre à exécution les résolutions de l'assemblée; et je suis sûr que les noms de ses membres intéresseront plusieurs de mes auditeurs. C'étaient messieurs Chs Roy et Olivier Hébert de Lacadie, le premier mort et le second demeurant à West Farnham; Gabriel Marchand et T. Jobson, de Saint Jean, Henri Aubertin de Saint-Athanase, tous trois morts; Hubert Bcurassa fils, de Laprairie et aujourd'hui père et grand-père et un des plus riches cultivateurs du pays; le Dr Poulin, de Sainte Marie, ancien député de Rouville, Amable Demers, de Chambly, Eustache Soupras, de St-Mathias, tous deux morts; A. Gauthier, de Saint-Luc, J. Beaudin, de Saint Jacques le Mineur et J. McGilvrey, de Saint Georges.

Un an auparavant, le 4 sept. 1848, notre ami M. Ménéippe Prévost, de Terrebonne, avait pris l'initiative de ce mouvement, comme il avait toujours fait d'ailleurs lorsqu'il s'agissait d'une grande cause nationale, et rédigeait, à St-Jérôme, la constitution de l'association pour la réforme des droits seigneuriaux, constitution qui fut signée par tous les hommes les plus importants des comtés du Nord, et qui eut un effet considérable sur la solution de la question.

J'ai sous les yeux *La Minerve* du

28 sept. 1848 qui contient cette célèbre constitution, et je ne puis la lire sans émotion, car j'y reconnais le patriotisme ardent et vigoureux de celui qui fut plus tard le député de Terrebonne et qui pourrait l'être encore aujourd'hui, malgré son grand âge, avec avantage pour les électeurs, et dans l'intérêt même de M. Nantel. M. Prévost fut puissamment aidé dans sa croisade anti-seigneuriale du côté nord, par l'hon. Louis Archambault, conseiller législatif; tout comme du côté sud l'honorable M. Sicotte, avait mis avec empressement son immense talent et sa grande popularité au service de cette cause qu'il avait tant à cœur.

En feuilletant les pages de l'histoire de cette époque, j'y trouve des choses étonnantes et dont le souvenir seul devrait scandaliser certains orthodoxes de nos jours. Parmi ces faits, il y a le suivant: L'Institut Canadien de Montréal donnant une séance publique dans l'église St-Jacques, le 6 mai 1847, à 8 heures du soir. *Horrible dictu!* l'heure du mois de Marie! et à côté de l'évêché! Le discours de circonstance était fait par M. de Charbonnel, plus tard évêque de Toronto, et mort en France, sous l'humble habit du chartreux.

Le sujet du discours était: "Les caractères de la société chrétienne."

Si Laberge est entré jeune dans la chambre; il s'est marié tard. On dit qu'il ne pensait nullement à prendre femme et n'y aurait peut être jamais pensé, s'il n'eut fait la rencontre d'une de ces personnes privilégiées qui ont le don de se faire aimer sans le rechercher.

Toujours est-il que si la lumière vint du nord pour l'Europe; l'amour

vint de ce côté là pour Laberge; et qu'un jour, le 23 novembre 1859, le député d'Iberville devint le mari d'une des plus charmantes femmes du pays, mademoiselle Hélène Olive Turgeon, fille de l'honorable J. O. Turgeon, ancien conseiller législatif et le chef d'une des premières familles canadiennes. Après avoir été longtemps l'ornement de la société de Saint-Jean, et fait le bonheur d'un homme digne d'elle, Mme Laberge devint une des femmes les plus estimées de Montréal.

Un retour vers le passé, dans la vie de Laberge, nous montre des choses assez drôles et assez touchantes pour moi et qui méritent d'être notées ici. Permettez-moi de recueillir quelques faits.

J'ai devant moi l'adresse qui lui fut présentée après la chute du ministère Brown-Dorion. Elle porte la date du 11 août 1858 et dit:

"Nous nous empressons, dès votre arrivée, de venir vous dire que la dernière crise ministérielle et la part que vous y avez prise, loin d'ébranler notre confiance en vous, n'a fait que la confirmer. Nous ne pouvons que blâmer trop hautement le manque d'indépendance, de patriotisme et de générosité qui a marqué les procédés de vos adversaires politiques, parmi lesquels nous regrettons de voir le représentant de notre gracieuse souveraine."

Parmi les signataires de cette adresse je trouve les noms de C. Loupret, avocat, aujourd'hui magistrat du district de St Jean, devenu conservateur, Clément Vincelette, alors notaire de St-Athanase et maintenant surintendant de l'asile de Beauport et J. B. Mercier, le père de

l'endroit  
comtés,  
Rouville,  
rive sud  
la rivière  
ships de  
prenait  
était Ga-  
notre sym-  
actuel de  
Laberge  
souvenir.  
mité, char-  
résolu-  
suis sûr  
es intéres-  
auditeurs.  
oy et Oli-  
e premier  
ut à West  
aud et T.  
i Aubertin  
ois morts;  
aprairie et  
père et un  
du pays;  
Marie, an-  
mable De-  
Soupras,  
morts; A.  
Beaudin,  
r et J. Mc-  
sept. 1848,  
Prévost, de  
initiative de  
ait toujours  
essait d'une  
t rédigeait,  
on de l'as-  
des droits  
qui fut  
es les plus  
Nord, et  
ble sur la  
Minerve du

celui qui a l'honneur de vous parler, et qui est mort en 1865, l'ami constant du jeune député qu'il avait toujours appuyé avec tant de zèle.

J'ai aussi devant moi la carte d'admission au dîner qui fut donné le 4 novembre 1858, dans la salle Bonsecours, à Montréal, aux membres du ministère Brown-Dorion; cette carte porte la signature de Wm Bristow, C. F. Papineau et J. Donnelly secrétaires, et les noms de ceux qu'on voulait honorer: Brown-Dorion McDonald (J S) Mowat, le premier ministre actuel d'Ontario, Holton, le regretté Holton, Laberge, celui dont j'exquise la biographie, Lemieux alors député de Lévis et l'oncle de son homonyme qui le représente aujourd'hui à l'assemblée législative, Morris, Conner, Drummond, mort il y a deux ans, Foley et Thibaudeau, de Portneuf, frère de notre ami, le sénateur de la division de Rigaud.

Les certificats d'élection de 1854 et 1858, constatant, suivant la loi de l'époque, que les électeurs du comté d'Iberville donnaient à Laberge plein pouvoir de les représenter et de voter pour eux dans les communes du Canada, portent les signatures de bons amis que je n'ai jamais oubliés. Ce sont: E. R. Demers, d'Henryville, Lucien Roy et J. M. Lanier, du même lieu, J. Bte Bissonnette, alors cultivateur de St-Athanase et aujourd'hui officier de douane à St-Jean, F Lesage, de St Grégoire et père, je crois, du député actuel de Dorchester et de M. L. A. Lesage, secrétaire du département des canaux, à Montréal, et J. B. Mercier, père de votre conférencier, etc, etc.

Que de souvenirs ces noms me rappellent! C'étaient les chefs du parti libéral d'Iberville; à cette épo-

que, avec les Vincelette, Alexandre Dufresne et l'honorable Chs de Boucherville, alors, ou vers ce temps, médecin à St-Athanase, et plus tard premier ministre de la Province. Que de changements depuis, ont bouleversé les opinions et les partis! de Boucherville, Alexandre Dufresne et Clément Vincelette considérés comme libéraux trop avancés par le curé de la paroisse et Laberge, accepté comme leur adversaire sous certains rapports et plus digne de la confiance publique, par les orthodoxes de l'époque!

Le collègue de M. Dorion, considéré plus acceptable par ceux-ci que le futur premier ministre conservateur de Boucherville! N'est-ce pas propre à faire rêver?

En 1863, Laberge fut nommé juge assistant à Sorel. Sa commission qui était du 18 sept. 1863 devait durer tout le temps du congé accordé au juge Aylwin. L'on sait ce qui est arrivé: le ministère Taché-McDonald avait remplacé le ministère McDonald-Dorion; et Cartier qui était procureur-général, ne jugea pas à propos de maintenir Laberge dans la charge qu'il avait occupée avec tant d'honneur pour lui et de satisfaction pour les justiciables des deux districts de Joliette et de Richelieu. C'était inouï dans l'histoire de notre magistrature; le barreau n'avait jamais vu encore dans ce pays un juge descendre du banc pour redevenir avocat. Laberge dut retourner à St-Jean, essayer de se refaire une clientèle dans les circonstances les plus défavorables.

Cette injustice n'avait pas été consommée sans de vigoureuses protestations. Le barreau de Sorel et celui de Joliette, les citoyens de ces deux

districts, sans distinction de parti, avaient demandé à l'exécutif de ne pas se rendre coupable d'un aussi grave oubli de convenances, à l'égard d'un magistrat distingué et d'un père de famille que l'esprit de parti et la vengeance politique allaient jeter sur le pavé. Tout fut inutile et Laberge dut chercher de nouveau la place qu'il avait occupée au barreau.

J'étais alors rédacteur d'un journal conservateur, le *Courrier de St-Hyacinthe*, et voici ce que je crus devoir écrire le 12 juillet pour prévenir cette injustice.

“Les qualités précieuses, les talents distingués et les grandes connaissances légales de M. Laberge, lui donnaient une place honorable sur le banc judiciaire. Nous regretterions pour notre part de constater un déplacement qui, quoique justifiable en apparence, n'en serait pas moins désagréable et pénible pour celui qui en serait l'objet.”

Le digne magistrat ne s'est jamais relevé de ce coup ; après avoir lutté quelques années contre la mauvaise fortune qui l'écrasait ; après avoir brillé encore quelques années parmi les avocats de St-Jean qui le traitèrent avec toute la considération qu'il méritait, il accepta en 1872 la direction politique du *National*, que M. Laframboise fondait à Montréal, et reprit la plume pour gagner sa vie.

Il était alors malade, et malade depuis longtemps. Victime de la phthisie, maladie pulmonaire qui ne pardonne jamais, il mourut le 6 août 1874, à l'âge de 46 ans, 10 mois et 17 jours, dans la force de l'âge, entouré de l'estime de tous ceux qui le connaissaient et dans les bras de sa femme et de ses enfants qui l'aimaient comme on aime un tendre époux et un bon père.

Ce jour là, Montréal perdit un noble citoyen, et le pays un grand patriote.

Que du haut du ciel où il voit les misères de cette vie, il protège la cause sacrée qu'il a tant aimée, pour laquelle il a tant souffert et qu'il a tant servie par ses talents, son honnêteté et sa grande éloquence !

Que ceux qui lui survivent imitent ses vertus et son dévouement ; qu'ils n'oublient pas que sa foi religieuse fut vive, et que sa foi politique fut inébranlable.

Et quand, conduits au cimetière pour verser une dernière larme sur la tombe d'un parent ou d'un ami, nous sommes forcés de penser à ceux qui ne sont plus, cherchons l'humble place où repose Laberge, et déposons-y pieusement une couronne d'immortelles qui dira à l'illustre défunt que sa mémoire est encore vénérée de ceux qui l'ont connu.



